

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL : QUOTIENT FAMILIAL

Tarifs applicables à compter du 1er juin 2024

Tarifs conservatoire du Beauvaisis basés sur le Quotient familial

	1 0 - 250		2 251 - 500		3 501 - 700		4 701 - 1000		5 1001 - 1500		6 1501 - 2000		7 2001 - 2500		8 +2500	
	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB
SECON LE Q.F																
Eveil / Initiation	53,00 €	65,00 €	53,00 €	65,00 €	53,00 €	65,00 €	83,00 €	104,00 €	94,00 €	117,00 €	104,00 €	157,00 €	115,00 €	201,00 €	126,00 €	251,00 €
CYCLE 1 / 2 / 3	94,00 €	117,00 €	115,00 €	144,00 €	136,00 €	170,00 €	172,00 €	215,00 €	209,00 €	262,00 €	246,00 €	369,00 €	282,00 €	494,00 €	313,00 €	627,00 €

Condition d'examen pour bénéficiaire du quotient familial (Q.F).

Seuls deux critères sont pris en compte pour l'étude du droit : les revenus du ménage et le nombre d'enfants à charge.

Les revenus pris en compte sont :

Les ressources prises en considération sont celles du ménage qui assume la charge effective et permanente de l'élève. Elles correspondent au Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2, soit les revenus de l'année 2022, indiqué sur le ou les avis d'imposition 2023.

Le nombre d'enfants à charge :

Les enfants pris en considération sont ceux figurant sur l'avis d'imposition de la ou des personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève, au sens de la législation sur les prestations familiales (enfants mineurs et enfants majeurs).